

**N° 68/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 avril 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril,

**Objet de la délibération :**

**RIVEX : Choix du candidat**

| Nombre de membres)    |    |
|-----------------------|----|
| - En exercice :       | 97 |
| - Présents titulaires | 72 |
| - Absent(e)s :        |    |
| · Dont suppléé(e)s    | 3  |
| · Dont représenté(e)s | 9  |
| · Excusé(e)s :        | 3  |
| · Non excusé(e)s :    | 10 |
| - Votants             | 84 |

| Résultat du vote |    |
|------------------|----|
| - Pour :         | 84 |
| - Contre :       | 0  |
| - Abstention :   | 0  |

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

De Joël BOLE à Vincent MARGUET, de Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, de Vanessa DORDOR à Boris PIERRET, de Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, de Françoise LEBLANC-VICHARD à Alain MONNIER, de Pierre MAIRE à Dominique BERION, de Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, de Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, de Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

**Procuration**

Jean-Marie DALOZ par Mathieu LINIGER, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX, Lydie SAGE par Martial PAULY

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)** Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Claude CHATELAIN

**Absent(e)s**

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la consultation lancée par Avis d'Appel Public à Concurrence du 1<sup>er</sup> février 2021 pour les travaux d'aménagement voirie/réseaux en lien avec le projet RIVEX,

Vu la commission d'appel d'offre du 29 mars 2021 en présence du maître d'œuvre B.E.J. et l'estimation de l'ensemble des travaux à 862 392.50 € HT, soit 1 034 871.00 € TTC.

Vu les critères de jugement des offres permettant de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse suivants :

- La valeur technique des prestations (50 %) appréciée sur la notation à part égale des sous-critères :
  - L'organisation prévisible des prestations,
  - Les moyens affectés au chantier,
  - Le délai d'exécution
- Le prix des prestations (50 %)

Considérant l'analyse des offres, du maître d'œuvre qui identifie l'offre de l'entreprise la mieux-disante, soit celle de l'entreprise Bonnefoy (avec une note de 57.50/60), pour les montants suivants : 797 120.10 € HT - 956 544.12 € TTC,

Considérant l'avis de la CAO de retenir cette offre,

A l'unanimité le conseil communautaire

- Valide la décision de la CAO du 29/03/2021 et attribue le marché à l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 797 120.10 € HT.

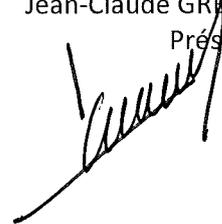
- Autorise le Président à signer et notifier le marché.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRIGNIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grignier', written over the printed name.